



Calcul des salaires reference

Par **littré**, le **20/10/2008 à 14:20**

Bonjour.

je suis réalisateur. Je viens de recevoir de la part de la CNAV un relevé de carrière. En vérifiant les déclarations de salaire je découvre que les sommes indiquées par l'assurance retraite ne correspondent pas à mes bulletins de paie. En vérifiant ces dernier, je m'aperçois que les salaires sur lesquels ma retraite est calculée ne correspond pas à mes salaires brut. par exemple en 1992 pour un salaire de 13 500 francs pour 10 jours , il est pratiqué un premier abattement de 20% donc de 2700. Il reste 10 800 francs qui servent de base de calcul aux cotisations sauf en ce qui concerne les retraite où la base de calcul est de 5478 francs, ce qui réduit notablement les sommes déclarées.

Est ce normal?

Comment ces abattements sont calculés, Surquelle base légale?

par avance merci.

Par **natacha**, le **25/02/2009 à 14:40**

Bonjour,

Les salaires figurant sur votre relevé de carrière sont ceux soumis à la cotisation vieillesse plafonnée (ce n'est ni le brut ni le net)

Bonne journée